



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ecole
Académique
de la Formation Continue**

**Ecole Académique
de la Formation Continue**

EAFC

FD/SEC/2022/n°35

Affaire suivie par :

Franck DARTIAILH

Tél : 05 96 52 25 08

Mél : franck.dartiailh@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher Cédex

Schoelcher, le 29 août 2023,

La Rectrice de l'Académie de la Martinique
Chancelière de l'Université Directrice Académique
des Services de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs des
Ecoles et agents administratifs exerçant en
circonscription

S/C

Mesdames et Messieurs les IEN 1^{er} degré

Mesdames et Messieurs les enseignants du second
degré et agents administratifs exerçant en EPLE

S/C

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les agents administratifs
des services déconcentrés

S/C

Mesdames et Messieurs les directeurs de service et
chefs de division

Mesdames et Messieurs les personnels exerçant en
CIO

S/C

Mesdames et Messieurs les DCIO

Mesdames et Messieurs les cadres de l'académie
de Martinique

Objet : Inscriptions individuelles au Programme Académique de Formation 2022-2025.

Je vous informe que la partie concernant la formation continue du PAF 2023-2024 est consultable sur le site de l'académie de Martinique. N'y figurent que les formations à candidature individuelle. **Les inscriptions se feront du 01/09/2023 au 30/09/2023.**

Avant de vous porter candidat aux actions correspondant à vos attentes, je vous invite à lire cette note dans son intégralité afin d'éclairer les choix que vous serez amenés à faire.

La première étape de la construction de votre parcours individuel de formation consiste en une réflexion sur vos propres besoins. Cette réflexion est personnelle et varie selon les individus : construction d'un parcours professionnel, entame d'une éventuelle reconversion, renforcement pédagogique et/ou didactique...

A l'issue de cette démarche, il s'agit de déterminer avec la meilleure précision, individuellement ou avec l'aide de personnels de l'académie (conseillers RH de proximité, conseillère mobilité carrière, inspecteurs, chefs de service...), les domaines dans lesquels vous estimez un renforcement nécessaire. Des parcours ont été conçus pour mieux correspondre à des besoins déjà repérés. Vous pourrez les consulter sur le site académique, vous y inscrire ou vous en inspirer pour concevoir votre propre parcours.

Il s'agit ensuite de repérer dans les catalogues de formation mis à votre disposition les modules vous concernant et de porter vos candidatures sur les formations ad hoc. Le lien du site académique permettant l'accès à la page consacrée à la formation est le suivant : <https://www.ac-martinique.fr/eafc-formations-et-accompagnement-des->

Les explications concernant les modalités de candidature sont fournies dans chacun des PAF. De plus, un tutoriel intitulé « *tutoriel pour l'inscription individuelle aux actions de formation* » est téléchargeable sur la page EAFC du site académique.

Néanmoins, il convient de rappeler certains principes :

- Le nombre de candidatures à formation est limité à 6 ;
- Parmi celles-ci, au moins 2 d'entre elles doivent concerner des modules hybrides ou à distance
- Seules les formations soumises à candidatures individuelles sont accessibles aux personnels ;
- Les cycles du PAF « formation continue » exclusivement concernés par la présente campagne d'inscription sont :
 - o Stagiaires, contractuels ;
 - o Inter catégoriel, inter degrés, inter missions, interdisciplinaire et interlangues ;
 - o Personnels enseignants du 1^{er} degré ;
 - o Personnels enseignants et d'éducation du 2nd degré, PSY-EN, AED et AESH ;
 - o Personnels administratifs, techniciens, sociaux et de sante (ATSS² et personnels d'encadrement ;
 - o FIL, FTP, tous types de personnels issus d'une école, d'un EPLE, d'un service, d'un réseau, d'un bassin ;
- Le PAF FIL — FTP intéresse plus particulièrement les inspecteurs du 1^{er} degré, les chefs d'établissement et les directeurs de service qui, en s'inscrivant, manifestent leur intérêt pour la formation de tout ou partie des personnels placés sous leur responsabilité. Ils seront recontactés par l'EAFC à l'issue de la campagne d'inscription pour mettre en place la ou les formations demandées ;
- Les délais doivent être strictement observés. Il est bon de ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire afin d'éviter l'engorgement du serveur ;

Important :

Chacun est invité à consulter le PAF inter catégoriel — inter-degrés qui contient des formations susceptibles d'intéresser les candidats à formation.

Enfin, deux raisons peuvent motiver un refus de candidature :

- Effectif pléthorique : si les candidatures dépassent la capacité attendue d'une formation, les prescripteurs seront amenés à désigner les personnels autorisés à participer à l'action envisagée ;
- Effectif insuffisant : si le nombre de candidatures est inférieur à 8, la formation sera annulée.

Si les prescripteurs le souhaitent une deuxième campagne d'inscription pourra se tenir au début de l'année 2024. Les candidats auront ainsi la possibilité de se réinscrire sur les modules pour lesquels ils n'auront pas été retenus et de s'inscrire à d'autres formations.

Je demande aux corps d'inspection, aux directeurs de service et aux chefs d'établissement de relayer cette note auprès des personnels placés sous leur responsabilité afin que le plus grand nombre puisse renforcer ses compétences, l'académie de Martinique s'inscrivant pleinement dans une démarche visant à améliorer la réussite des élèves et à développer l'accompagnement des personnels dans leurs parcours professionnels.

La Rectrice



Nathalie MONS